

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

Séance du 22 Mars 2026

Régulièrement convoqué, s'est réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Cappelle-en-Pévèle, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	19	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
18 mars 2026

Transmission en Préfecture
24 mars 2026

Date de publication
24 mars 2026

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Maria DA SILVA MARTINS, M. Bruno CHACORNAC, Mme Céline SINIARSKI, M. Alexandre BOUVRY, Mme Lisa CELIER-DESPREZ, M. Raphaël CARPENTIER, Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE, Mme Christine CARNEAU, M. Guillaume DEPUYDT, Mme Élodie DELATRE, M. Franck MOERMAN, Mme Julie DELTOUR, M. Dominique LAGANGA, Mme Sophie BOULNOIS, M. Bernard GUELTON

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Julie DELTOUR

DÉLIBÉRATION N°17/2026	Désignation des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
---	---

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil d'Administration du CCAS de Cappelle-en-Pévèle est composé d'une moitié de membres élus et pour autre moitié de membres non élus.

Vu les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
 Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, que les articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus ;

Considérant que se présentent à la candidature de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale : Monsieur Dominique LAGANGA, Madame Élodie DELATRE, Madame Christine CARNEAU, Madame Annie

BROUTIN-DAVERGNE, Madame Maria DA SILVA MARTINS, Monsieur Bernard RUCHOT, Madame Fabienne DELESALLE, Madame Anne LAURENT, Monsieur Jean-Pierre ROCHE et Monsieur Jean-Luc NOEL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à **l'unanimité avec 19 voix pour** :

- De fixer à 10 le nombre d'administrateurs du CCAS en plus du Président, répartis comme suit :
 - Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
 - 5 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
 - 5 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- De procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Avec **19 voix pour**, sont élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

- Monsieur Dominique LAGANGA
- Madame Élodie DELATRE
- Madame Christine CARON
- Madame Annie BROUTIN-DAVERGNE
- Madame Maria DA SILVA MARTINS
- Monsieur Bernard RUCHOT
- Madame Fabienne DELESALLE
- Madame Anne LAURENT
- Monsieur Jean-Pierre ROCHE
- Monsieur Jean-Luc NOEL

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire

M. Bernard CHOCRAUX

